

ADMISSION UNIVERSITAIRE

« Foire aux questions (FAQ) »

Pour t'assurer de bien compléter ton admission universitaire, j'ai rassemblé les questions qui me sont le plus fréquemment posées concernant le processus d'admission universitaire. Je t'invite à faire une lecture minutieuse et consulter **le site Internet du Service d'orientation à l'onglet « [Admission / Informations générales sur l'admission](#) »**.

1. Où envoyer ma demande?

Le processus d'admission universitaire est différent du collégial. Tu as droit d'envoyer des demandes à autant d'universités que tu le souhaites. Pour faire un choix judicieux, informe-toi d'abord à quelles universités s'offre ton programme. Ensuite, vérifie s'il est contingenté et s'il s'avère prudent d'envoyer ta demande à plusieurs endroits. Parfois, ton programme est contingenté à une université, sans l'être à une autre.

Volume proposé : **Le Guide Choisir Université, Les BAC, Septembre éditeur.**

Disponible à nos bureaux (482 et 478) ou au Carrefour de l'information, et se retrouve facilement en librairie.

2. Ai-je la possibilité de m'inscrire à plus d'un seul programme par université, et ce, dans plusieurs universités?

- Oui! tu peux t'inscrire à autant d'universités que tu le souhaites. Cependant, si ton programme n'est pas contingenté dans l'université de ton premier choix, il n'est pas nécessaire de dépenser de l'argent en envoyant ta demande à plusieurs autres universités; l'important est de t'assurer du contingentement avant tout. (Voir question 4).
- Toutes les universités t'offrent la chance d'indiquer quelques choix en ordre de priorité (voir question 3-d). En cas de refus, tu dois toujours avoir prévu d'autres choix de programmes si ton premier choix est contingenté. Consulte le document « [Renseignements sur l'admission au Baccalauréat](#) ».

3. Puis-je avoir de l'aide pour remplir mon formulaire d'admission des universités?

Le document « [Renseignements sur l'admission au Baccalauréat](#) » te donne des informations essentielles pour compléter ta ou tes demandes d'admission dans les universités. En plus d'y retrouver les liens Internet pour effectuer tes demandes en ligne, tu trouveras les réponses à toutes les sous-questions qui suivent.

Il est tout de même primordial de naviguer sur le site Internet des universités de ton choix si tu fais partie des « **cas spéciaux** », tels que : candidats ayant déjà effectué des études universitaires, étudiants étrangers, étudiants ayant un bagage d'expériences sur le marché du travail, etc.

→ **L'admission en ligne est-elle préférable au formulaire papier (PDF)?**

- L'admission en ligne est le choix privilégié des universités. Elle permet de recevoir un accusé de réception par courriel, de suivre l'état de traitement de ton dossier, de payer en ligne et même parfois, d'être éligible à des bourses d'études.
- La majorité des universités fournissent tout de même le formulaire en format PDF à télécharger; cependant, cette façon de faire n'est pas recommandée.

→ **Le coût d'une demande d'admission varie-t-il selon l'université?**

- Oui, les frais varient considérablement d'un établissement à l'autre.
- Il arrive que les frais pour la demande en ligne soient moins élevés qu'en format papier.

→ **Quels sont les documents à joindre à ma demande?**

- Certains programmes requièrent des documents additionnels. Porte une attention particulière aux programmes d'arts visuels ou design (ex. : architecture), aux arts de la scène et aux arts et lettres. Sois aussi prudent avec les universités Concordia et McGill qui ont une liste exhaustive de programmes qui demandent des pièces à joindre.

→ **Est-ce que l'ordre de mes choix de programme dans la même université est important lors de l'inscription?**

- L'ordre est très important pour plusieurs universités.
- Certaines universités traitent les choix de façon parallèle, en transmettant des réponses pour chacun des programmes choisis, tandis que d'autres ne considèrent tes 2^e et 3^e choix que si tu es refusé au premier.

→ **Si je dois quitter l'Estrie pour mes études universitaires, devrais-je prendre une chambre, un logement ou une résidence universitaire?**

- Chaque université réserve une section sur son site Internet pour te renseigner sur son service de résidences. De plus, habituellement les Services aux étudiants ou la Fédération étudiante de l'université possèdent une banque de logements ou un service d'affichage d'appartements et de chambres. Pour connaître les modalités d'inscriptions dans une résidence universitaire, les coûts, les règlements, les avantages et inconvénients, consulte le document « **Renseignements sur l'admission au Baccalauréat** ».

4. Le programme d'études de mon choix est-il contingenté?

- Consulte le document « **Cote de rendement de toutes les universités** » à la section [Cote R](#) de la section Admission du site Internet.

5. Est-ce que les universités utilisent d'autres moyens pour sélectionner leurs candidats?

- Il est de ta responsabilité d'aller vérifier si ton programme n'évalue que sur la base de la Cote R. Il n'est pas rare que les universités utilisent plusieurs moyens de sélection dans les programmes contingentés (entrevue, lettres de recommandation, portfolio, etc.). Consulte le « [Tableau comparatif des critères de sélection](#) » du Bureau de coopération interuniversitaire.

6. Comment puis-je me préparer à une entrevue de sélection?

- Pour identifier les universités qui se servent de l'entrevue comme moyen de sélection, ainsi que les programmes concernés, consulte le « [Tableau comparatif des critères de sélection](#) » du Bureau de coopération interuniversitaire.
- Afin de démontrer ta motivation et ta connaissance de la carrière, il importe de bien te documenter sur la carrière en consultant la description de celle-ci sur le site REPERES. Consulte le « [Guide d'utilisation du logiciel REPERES](#) » à l'onglet [Professions / Recherche générale](#).
- Consulte le livre suivant. Il est disponible à nos bureaux (482 et 478) ou au Carrefour de l'information et se retrouve facilement en librairie.
- *Les carrières d'avenir*, Les Éditions Jobboom.
- Ressors tous les descriptifs suivants concernant ta future carrière: tâches, aptitudes requises, milieux de travail, conditions de travail, perspectives d'avenir, afin d'être capable d'en parler aisément.
- Consulte des revues d'actualité (journaux, articles sur Internet, volumes du Service d'orientation) portant sur la carrière ou le secteur d'emploi qui t'intéressent.
- Tente d'obtenir une entrevue/interview avec un travailleur en fouillant dans le répertoire téléphonique ou en te servant de ton réseau de contacts. Viens m'en parler au Service sans rendez-vous du midi; je pourrai probablement te seconder dans cette démarche.
- Finalement, fais une synthèse des informations recueillies en justifiant en quoi celles-ci sont reliées à ton profil de personnalité, tes intérêts, tes aptitudes, ainsi que tes expériences de vie.

7. Suis-je éligible à des bourses d'admission ou des bourses d'études?

- Plusieurs universités offrent des « **bourses d'admission** » afin de t'attirer vers leur institution. La plupart du temps, celle-ci est en fonction de la Cote R, et le montant de la bourse peut varier selon ta cote. Parfois, tu dois faire une demande et d'autres fois celle-ci se fait automatiquement lorsque tu remplis le formulaire d'admission. Pour le savoir, consulte le site Internet de l'université concernée en entrant « bourse d'admission » dans le moteur de recherche.
- [L'Université de Sherbrooke](#) offre des bourses d'admission dans plusieurs de ses programmes (Administration, Sciences, Droit, Santé, Éducation, Environnement,

Théologie) et aucun formulaire n'est requis puisque ta demande d'admission tient lieu de demande de bourse.

- **L'Université Bishop's** offre des bourses d'admission très généreuses dans tous ses programmes, dès que l'étudiant a une cote R de 28 et plus.
- Une « **bourse d'études** » peut également t'être offerte par les universités en cours de formation universitaire, selon ta performance. Ces bourses proviennent souvent d'entreprises.
 - Vérifie d'abord sur le site Internet des universités de ton choix.
 - Consulte également le site sur les [Bourses d'études et subventions pour les étudiants canadiens](#)
 - Trouve gratuitement des renseignements sur des milliers de bourses d'études, de subventions et de prix sur le site [Bourse Étude.com](#)

8. Quels sont les frais de scolarité des Universités?

- Les droits de scolarité sont établis par le ministère responsable des études supérieures en fonction du statut de résidence au Québec. Si tu es né hors du Québec, il se peut que tu aies à fournir certaines pièces pour te qualifier à titre de résident du Québec. Voici certaines informations transmises par [l'Université de Sherbrooke](#).
- [L'Université de Sherbrooke](#) offre un outil interactif permettant d'établir ton budget pour une année universitaire.
- Pour obtenir une estimation du coût de la vie en général (logement, aliments, dépenses diverses), visite le site de l'[UQAM](#).
- Ailleurs au Canada (ex. : Université d'Ottawa), les frais de scolarité sont beaucoup plus élevés que dans la province de Québec. Cependant, certaines bourses d'admission peuvent être vraiment intéressantes.

9. Y a-t-il d'autres références que je devrais consulter?

- Consulte les [DOSSIERS SPÉCIAUX](#) sur le site du Service d'orientation :
 - **Admission dans les programmes de la santé**
Ce document résume toutes les étapes du processus d'admission de même que les critères particuliers exigés. C'est un document essentiel à consulter!
 - **Admission dans les universités anglophones lorsque l'on est francophone**
Une foire aux questions (FAQ) te permet d'être mieux informé et rassuré, afin de considérer les universités anglophones comme d'autres choix possibles.
 - **Critères d'admission au Baccalauréat en Administration**
Les finissants des programmes techniques et préuniversitaires peuvent être admissibles au Bac en administration sans avoir les trois cours de mathématiques préalables. Consultez ce document afin de connaître les spécificités de chacune des universités.
 - **Critères d'admission au Baccalauréat en Architecture**
Document à l'intention des finissants en technologie de l'architecture qui désirent poursuivre à l'université en architecture.
- Pour obtenir toutes autres informations sur l'admission, consulte le site de l'[Association des conseillers d'orientation du Québec](#), à la section "Admission universitaire".

10. Comment et quand puis-je rencontrer une conseillère d'orientation pour obtenir plus d'informations?

- N'hésite surtout pas à venir nous rencontrer sur l'heure du dîner, au Service d'orientation situé aux locaux 482 et 478, sur l'étage des services aux étudiants du Collégial. C'est un service sans rendez-vous, du lundi au mercredi inclusivement, de 12h à 13h.
- Si tu as besoin de plus de temps pour discuter davantage de ton choix d'orientation, nous fixerons une entrevue à ce moment-là.
- Si exceptionnellement nous sommes absentes, c'est que notre présence est requise pour des activités spéciales, écris-nous alors sur le portail.

Bonne chance!

Michèle Langlois, conseillère d'orientation

Mise à jour décembre 2016